

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**
Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 janvier 2026
DEL-2026-08**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 37
* de Représentés : 3
* de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Charles GIACOMI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, Mme Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Christiane MARIOTTI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Grégory BIAGGI, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNONCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Jean-François MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 26 janvier 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 janvier 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de communes, sous la présidence de Antoine POLI

.Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Benoît BRUZI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que conformément à l'article L.313-1 du code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivités territoriales ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services. Dans le même

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

ordre d'idées, il revient au Conseil communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu des départs à la retraite, avancements de grade, changement de filière et réorganisation des services, il convient de réactualiser le tableau des effectifs et de supprimer les emplois suivants :

- 2 postes à temps complet d'Attachés territoriaux principaux ;
- 1 poste à temps complet d'Ingénieur territorial.
- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires et relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
- **VU** la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- **VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'acquisition de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
- **VU** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;
- **VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;
- **VU** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;
- **VU** la délibération n°DEL2025-08 en date du 23 janvier 2025 portant actualisation du tableau des effectifs ;
- **VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 janvier 2026 ;

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De dire que les emplois suivants sont supprimés :**
- 2 postes à temps complet d'Attachés territoriaux principaux,
- 1 poste à temps complet d'Ingénieur territorial.
- **D'approuver** le tableau des effectifs suivant à compter du 23 janvier 2026 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA
Département de la Haute-Corse

CADRE D'EMPLOI	Filière	Grade/Emploi	POSTES	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
	ADMINISTRATIVE					
		Attaché	2	TP	1	1
		Rédacteur Principal 1 ^{ere} classe	1	TP	0	1
REDACTEURS		Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	3	TP	1	2
				TP	5	0
		Rédacteur	6	TNC	1	1
ADJ Admin		Adjoint administratif Principal 1ere classe	2	TP	1	1
		Adjoint administratif Principal 2eme classe	3	TP	0	3
		Adjoint Administratif	10	TP	9	1
CADRE D'EMPLOI	TECHNIQUE	Grade/Emploi	POSTE S	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Ingénieur		Ingénieur	1	TP	1	0
Agent de maitrise		Agent de maitrise	1	TP	0	1
Technicien territoriaux		Technicien Principal 1 ^{er} classe	3	TP TNC	2 1	0 0
		Technicien territorial	3	TP	2	1
Adjoint Technique		Adjoint technique principal 1ere Classe	6	TP	3	3
		Adjoint technique principal 2eme classe	6	TP	5	1
		Adjoint technique	24	TP TNC	21 0	2 1
	NON TITULAIRE	CATEGORIE				
DIRCAB		A	1	TP	1	0

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Contrat Projet		B	1	TP	0	1
Adjoint technique saisonnier		C	15	TP	2	13
Adjoint admin saisonnier		C	4	TP	0	4
APPRENTIS			5		5	0

- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI